

ASSOCIATION  
LAC TREMBLANT



LAKE TREMBLANT  
ASSOCIATION

### Infolettre mai 2021

#### **État de la situation au B & T – Réserve foncière**

En date du 11 mai 2021, Ville Mont-Tremblant (VMT) a annoncé dans [un communiqué de presse](#) que « le conseil municipal de Mont-Tremblant a déposé un avis de réserve sur l'ensemble de la propriété du Beach & Tennis (B & T) afin d'évaluer l'opportunité d'une acquisition. Le terrain visé soulève des inquiétudes au sein de la population depuis sa vente par Station Mont Tremblant récemment. Cette réserve foncière d'une durée de deux ans pourra être renouvelée au besoin pour deux années additionnelles ».

Notre compréhension d'une réserve foncière est qu'elle s'apparente quelque peu à la mise de côté d'un item dans un commerce. VMT réserve donc le terrain afin de déterminer si la Ville procédera à son acquisition, pour le plus grand bénéfice de ses citoyens. Durant cette période, aucun projet de développement ne pourra être déposé et il ne sera pas possible non plus d'effectuer des travaux sur le terrain. Nous assumons que Station Mont-Tremblant continuera d'y gérer les activités.

Nous sommes très satisfaits de cette récente annonce de la part de VMT, car cette période permettra aux différents intervenants de mieux déterminer quelle sera la suite des choses pour cette propriété emblématique.

#### **Notre campagne de financement**

En date de la fin avril, nous avons reçu des engagements financiers de la part de nos membres de l'ordre de 60 000 \$ et les paiements qui ont été déjà versés se chiffrent à 7 200 \$. Nous proposons de conserver ces fonds en fiducie, car notre Association doit encore financer certaines activités en lien avec la protection de la propriété du B & T. De plus, l'Association doit être très attentive à tout plan qui ne serait pas dans l'intérêt de la protection environnementale du lac. Alors que nous saluons cette dernière mesure du conseil du maire Brisebois, il ne faut pas oublier que des élections municipales se tiendront en novembre prochain et qu'un conseil nouvellement élu pourrait décider de renverser cette décision et de mettre fin à cette réserve foncière.

Plusieurs d'entre vous avez soulevé des questions en lien avec cette collecte de fonds, et nous aimerions profiter de cette tribune pour mieux y répondre.

*À quoi servira exactement l'argent récolté par cette collecte de fonds?*

Alors que nous surveillons de près la situation, tel que mentionné plus haut, cela pourrait nécessiter plusieurs ressources en temps opportun – que l'on pense entre autres à faire appel à des conseils juridiques, des conseillers en expertise environnementale, en ingénierie, en architecture, en relations publiques, etc. De telles ressources nécessitent que des fonds puissent être facilement disponibles en tout temps. C'est dans cette optique que nous avons déjà retenu les services de la firme en expertise environnementale BBA qui nous fournira un avis sur le nombre maximal de bateaux pouvant se trouver sur le Lac Tremblant afin d'en

assurer la bonne santé et qu'elle demeure à un niveau acceptable. Nous jugeons que cette étude s'avère indispensable pour la protection de ce terrain.

*Un budget a-t-il été prévu pour le fonds en question?*

Jusqu'ici, l'étude environnementale de BBA pourrait coûter plus de 28 000 \$ et nous projetons d'encourir des frais supplémentaires de l'ordre de 10 000 \$ à 12 000 \$ en dépenses légales et environnementales. Par exemple, l'Association est l'une des parties d'une entente datant de 1993 en lien avec la limitation du nombre de bateaux par le B & T. S'assurer du respect de cet accord pourrait s'avérer complexe et pourrait requérir une assistance légale. Pour l'instant, notre fonds de roulement et les contributions reçues nous permettent de nous acquitter des frais reliés à de telles dépenses.

*Les contributions sont-elles déductibles d'impôt?*

Malheureusement, ce n'est pas le cas. Notons au passage que PLTN a procédé de la même manière pour sa collecte de fonds pour rebâtir leur poste de garde ainsi que la station de nettoyage des bateaux et des remorques. Dans ce cas-là, par contre, les contributions pouvaient être déductibles, si et seulement si elles avaient été effectuées via la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

*Pourquoi l'Association prend-elle position contre ce genre de développement?*

Évidemment, une telle prémisse serait idéale pour tous les résidents du lac. Par contre, il faut être réalistes et s'ajuster à l'ère du temps. Le Lac Tremblant et ses alentours appartiennent a priori à tout le monde et conséquemment nous devons trouver une manière de nous assurer que l'accès au lac ne contribuera pas à la détérioration de ses berges, de sa santé, ou encore de sa beauté et de son charme. D'autre part, nous ne pouvons faire fi de la perspective des résidents permanents qui habitent la région de VMT. Ce sont effectivement les revenus engrangés par ces taxes foncières qui permettent l'existence de services publics adéquats et de bonne qualité: protection environnementale, soutien aux familles, travaux de voirie et autres travaux d'infrastructures communautaires, etc. Dans ce même ordre d'idées, ne serait-il pas génial si VMT et son agglomération pouvaient compter sur leur propre hôpital pour le bien et la commodité de tous?

### **Le "T" dans "B & T"**

Le tennis a toujours fait partie de la culture estivale à Tremblant, tout comme le ski alpin en hiver, et notre association tient à préserver vivante cette activité. L'Académie de tennis, dirigée depuis plus de vingt ans par M. André Lemaire, est bien établie dans notre communauté depuis 1958 et a reçu depuis son lot de distinctions et d'honneurs de la part de différentes personnalités, du public, ou encore d'organismes de réservations en ligne. Le club est un centre d'entraînement réputé de très haut calibre ayant accueilli des championnats autant de niveau provincial, national qu'international.

Bien que le club puisse se targuer de ses 25 courts de tennis situés sur deux emplacements, ces mêmes terrains pourraient également s'avérer être d'une grande valeur s'ils en venaient à être transformés en projet immobilier à haute densité. Nous trouvons cette déclaration de la part du maire Brisebois plutôt encourageante : « Le Beach & Tennis est un site emblématique de Mont-Tremblant en plus d'être un endroit naturel exceptionnel qui constitue un des rares accès publics au plus grand lac de notre territoire. On y trouve aussi un nombre important de terrains de tennis de grande qualité et leur disparition serait un coup dur pour les joueurs d'ici alors que ce sport est en forte croissance ». Dès lors, ce serait tout simplement honteux que l'éventuel acquéreur puisse demeurer insensible à la destruction de ces courts pour justifier la construction de complexes immobiliers. Notons au passage que notre Association a conduit, au fil des ans, de nombreuses analyses de l'eau, incluant dans la baie sud, et aucune évidence recueillie depuis ne semble suggérer ou corroborer que la présence de ces courts de tennis contribuait à l'érosion sédimentaire dans le

lac. La qualité de l'eau autour du Club Plage & Tennis ( B & T ) a toujours été bonne et stable, ne montrant aucun indice de détérioration.

### **Sur une note plus positive...**

Il ne faut pas toutefois croire que cette infolettre se veuille uniquement pessimiste et rabat-joie. Nous sommes heureux de vous faire part qu'avec le concours de personnes bien intentionnées telles que MM. Jake Graton, notre vaillant installateur de quais, l'instructeur de pêche Martin Savard ainsi que Yves Delvallet des Croisières Mont-Tremblant, 5 000 éperlans ont été introduits dans le lac afin d'assurer la subsistance d'espèces locales de poissons. De plus, notons également que, pour sa part, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec a procédé lui aussi à l'ensemencement de 2 000 truites de lac dans le Lac Tremblant à la fin avril.

### **Dates importantes à noter à vos agendas!**

Nous sommes fiers de participer à la mise en œuvre d'un événement communautaire et rassembleur; de plus amples détails vous seront fournis ultérieurement (comme entre autres l'emplacement précis sur le lac), dès que l'événement sera en mesure d'être confirmé. D'ici la confirmation, vous pouvez toutefois d'ores et déjà en profiter pour noter la date exacte prévue de l'événement à vos agendas: le samedi 24 juillet à 16h00.

L'assemblée générale annuelle de l'Association se tiendra, elle, exactement une semaine plus tard, le 31 juillet à 16h00. Tout comme l'an dernier, et suite à son succès, nous avons décidé de reconduire l'événement-spectacle jazz qui se déroulera après l'assemblée. Veuillez noter que l'assemblée aura lieu cette année à la plage Cooper dans la municipalité de Lac-Tremblant-Nord; nous vous ferons parvenir des directions plus précises au préalable.

Veuillez noter que la seule manière de pouvoir assister à ces événements sera par voie navigable : que ce soit par canot, kayak, à la nage, par paddleboard ou par quelconque embarcation, du moment que vous restiez sur l'eau. Vous comprendrez que nous devons demeurer en conformité avec les réglementations entourant la pandémie de COVID-19, et que ces dernières limitent le nombre de personnes autorisées à se trouver sur le rivage : les musiciens, les différents techniciens, les intervenants qui prendront la parole lors de l'assemblée, etc.

### **Inscrivez-vous sur la liste électorale!**

Comme vous le savez, des élections municipales se tiendront à travers l'ensemble du Québec en novembre 2021. C'est très important de vous assurer d'être inscrits sur cette liste électorale, même si vous possédez une ou plusieurs autres résidences ailleurs qu'à Tremblant. Le critère pour pouvoir exercer son droit de vote est d'être propriétaire d'un terrain ou d'une propriété sur le territoire municipal ou le fait d'y avoir établi votre domicile principal. Les propriétaires d'entreprises ont également ce même droit de vote. D'autre part, il est important de noter que le simple fait d'être inscrits à cette liste vous permet également de participer à n'importe quel référendum dans votre quartier où le zonage doit être modifié afin de permettre le développement immobilier. Et c'est exactement ce qui pourrait s'avérer être un critère ou un facteur déterminant dans la question de la construction de condominiums sur le terrain du B & T.

Nous demeurons ouverts à toutes vos questions et/ou commentaires. Le plus nous établissons un dialogue sur ces enjeux, plus concertés seront nos efforts collectifs, et notre voix d'autant plus uniforme.